

se doivent encadrer, en leur langue propre, les pièces justificatives de chaque fait ; car la nécessité de ne se fier qu'aux textes originaux m'est démontrée de plus en plus par les trahisons proverbialement reprochées, avec trop juste raison, aux traducteurs, et dont il s'est rencontré sur ma route actuelle plus d'un exemple. Mais ces pièces, qu'il faut demander en général aux archives et aux bibliothèques de l'étranger, ne m'arrivent qu'après une attente plus ou moins longue, qui peut retarder beaucoup l'achèvement de ma rédaction. Je ne veux cependant point ajourner plus longtemps une réponse déjà bien tardive, et je me récus à vous mander sommairement l'histoire qui est ressortie pour moi de l'étude, telle que je l'ai pu faire jusqu'ici, des sources originales accessibles à ma curiosité, et pour l'investigation desquelles l'abbé Valentinelli, le marquis d'Adda, M. Buckingham Smith, M. Bergenroth, [M. Rawdon Brown], M. Paul Meyer, m'ont directement prêté le plus obligeant concours, dont je serais ingrat de ne pas les remercier ici.

J'entre immédiatement en matière.

En un lieu quelconque, plus ou moins obscur, de la Rivière de Gênes, sinon dans la cité même des palais, [peut-être précisément à Castiglione], vers le milieu, je suppose, de la première moitié du XV^e siècle, était né Jean Cabota, Caboto, ou Cabot, lequel, au commencement de 1460 au plus tard, vint habiter à Venise, s'y maria avec une fille du pays, dont il eut trois enfants, puis, au bout de quinze années de résidence, et du consentement unanime du sénat, exprimé par 149 suffrages, obtint du doge (André Vendramino), le 28 mars 1476, sa naturalisation comme citoyen de Venise (*privilegium civilitatis de intus et extra*). Il s'était, paraît-il, adonné à l'étude de la cosmographie et à la pratique de la navigation : peut-être avait-il recherché les leçons du célèbre cosmographe florentin Paul Toscanelli, et sans doute il avait, dans tous les cas, recueilli, avec l'avidité d'un studieux adepte, les théories professées par le savant vieillard sur la disposition des terres et des mers à la surface du